



jeudi 22 septembre 2016

Signature d'un protocole d'accord de cession de parcelles du massif de la NERTHE au profit du Conservatoire du Littoral

La Déléguée adjointe du Conservatoire du littoral en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sophie SEJALON, et le Directeur Immobilier du groupe LAFARGE, François MAUBERT, ont co-signé un protocole d'accord de cession de parcelles sur le site du massif de la Nerthe, sous l'égide de Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette signature s'est déroulée ce jeudi 22 septembre 2016 à la préfecture des Bouches-du-Rhône en présence de la sénatrice-maire du 8^{ième} secteur Samia GHALI et du député de la 7^{ième} circonscription Henri JIBRAYEL, qui ont porté le dossier depuis plusieurs années, ainsi que des représentants des CIQ concernés, et du Directeur général de LAFARGE en Provence, Christophe RABIET.

Le protocole d'accord valide la cession au profit du Conservatoire du littoral, de terrains et du Domaine Cossimont, situés sur le massif de la Nerthe d'une superficie de l'ordre de 90 hectares.

Le site du massif de la Nerthe, site naturel classé depuis le décret du 20 juin 2013, s'étend sur 4.965 hectares sur le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marseille, Les Pennes-Mirabeau et Le Rove.

Le Conservatoire du Littoral est déjà propriétaire d'un ensemble de parcelles de 3400 hectares environ contiguës à celles de LAFARGE. L'acquisition des terrains lui permet de compléter sa propriété dans le massif de la Nerthe. Elle confortera ce massif dans sa fonction de « poumon vert » de l'agglomération marseillaise, accessible au public, et permettra son entretien au service de la protection de la nature.

Le Groupe LAFARGE est implanté dans le massif de la Nerthe depuis le début du XX^{ième} siècle pour la production de ciments et chaux, puis de granulats calcaires.

Conscient de l'attachement des habitants au site du domaine de Cossimont, et de sa fonction de préservation de la biodiversité, le Groupe LAFARGE a voulu céder les terrains à une structure capable de les protéger et de les mettre en valeur, tout en permettant un accès public contrôlé et le développement de projets de mise en valeur et d'éducation à l'environnement.

Pour le groupe LAFARGE, cette action en faveur de l'environnement s'accompagnera, dans les deux ans, de la création d'un demi-échangeur sur l'A55, au niveau du pont des chasseurs (Jas de Rhodes) et orienté vers Marseille. Cet ouvrage aura un impact bénéfique car il permettra d'économiser une vingtaine de kilomètres aller-retour aux poids-lourds évacuant des déblais des chantiers marseillais, dont notamment ceux d'Euromed. Il contribuera ainsi à la réduction de la consommation d'énergie fossile et des émissions de gaz à effet de serre, élément positif pour la qualité de l'air notamment pour les secteurs aujourd'hui traversés par les camions.